



saisi sur salaire ?

Par **mpalessoucis**, le **11/10/2010** à **22:25**

Bonjour,rrnAyant plusieurs dettes chez différents huissiers,l'un d'eux m'a fait avoir une saisie sur salaire par un tribunal.rnA savoir que je n'ai pas pu me rendre à celui-ci car n'ayant pas reçu de convocation, je n'étais pas au courant.rnPar contre, je l'ai vu en comparant ma fiche de paye et mon salaire reçu, et appris par le service qui s'occupe des salaires.rnA savoir que je n'ai encore rien reçu m'avisant de quelque saisie sur salaire que ce soit ou compte rendu de jugement.rnrnCette saisie englobe t'elle toutes mes dettes ? rnrnAi -je une démarche à exercé auprès des huissiers ?rnrnLes huissiers ont-il le droit de me demander de leur versé de l'argent en plus ?rnet ont-il le droit de venir me saisir voiture ou autre en ayant cette saisie sur salaire en place ?rnrnDans l'attente je vous remercie.

Par **mimi493**, le **12/10/2010** à **00:34**

Si un ou plusieurs créanciers ont un titre exécutoire, ils peuvent saisir jusqu'à extinction de la dette donc oui, ils peuvent faire une saisie sur salaire, une saisie de vos biens, une saisie de vos comptes bancaires